

Le CISST : un appui pour sécuriser vos pratiques et accompagner vos structures

Article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985

Un partenaire prévention au service des établissements territoriaux



Le Chargé d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail, accompagne les établissements publics dans l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail.

Il apporte un regard externe, neutre et professionnel concernant les organisations, les pratiques et les situations à risques.

Les missions

Contrôle des conditions de sécurité



Recommandation à l'Autorité Territoriale



Avis sur les documents



Réunion FSSSCT / CST



Avis lors de divers désaccords



Ce que le CISST apporte

- ✓ Une aide à la conformité réglementaire
- ✓ Une amélioration des conditions de travail
- ✓ Un accompagnement dans les situations sensibles
- ✓ Une prévention renforcée
- ✓ Un appui technique et réglementaire

Le CISST n'est pas ...

N'est pas un service de sanction
N'est pas un contrôleur de l'inspection du travail
N'est pas un Elu, un Conseiller et/ou Assistant en prévention



C'est un accompagnant et partenaire de la prévention
Un appui pour les établissements publics